

## Attribution des crédits pour les fournitures scolaires et les activités périscolaires

Le rapporteur,

☞ rappelle au conseil municipal qu'en 2012 la commune a attribué aux écoles les crédits suivants :

- 39,89 € par élève en maternelle et en élémentaire pour les fournitures scolaires,
- 26,72 € par élève en maternelle pour les activités périscolaires,
- 33,00 € par élève en élémentaire pour les activités périscolaires.

La commission « des affaires scolaires et de la jeunesse » lors de sa réunion du 10 janvier 2013, a proposé d'allouer aux écoles, au titre de l'exercice 2013, les crédits suivants.

☞ pour les fournitures scolaires :

ECOLES	EFFECTIFS	MONTANT PAR ELEVE	MONTANT TOTAL (arrondi)
Ecole maternelle Guy Gérard	169	39,89	6741
Ecole maternelle Haut Chemin	119	39,89	4747
Ecole maternelle Sainte Anne	198	39,89	7898
Ecole élémentaire Guy Gérard	302	39,89	12047
Ecole élémentaire du Haut Chemin	237	39,89	9454
Ecole élémentaire Saint Joseph	295	39,89	11768

☞ pour les activités périscolaires :

ECOLES	EFFECTIFS	MONTANT PAR ELEVE	MONTANT TOTAL (arrondi)
Ecole maternelle Guy Gérard	169	26,72	4516
Ecole maternelle Haut Chemin	119	26,72	3180
Ecole maternelle Sainte Anne	198	26,72	5291
Ecole élémentaire Guy Gérard	302	33,00	9966
Ecole élémentaire du Haut Chemin	237	33,00	7821
Ecole élémentaire Saint Joseph	295	33,00	9735

Concernant le groupe scolaire privé, il est précisé que les crédits sont alloués sous forme de subventions dont le versement s'effectue trimestriellement, lui permettant de régler directement les dépenses auprès de ses fournisseurs.

Les photocopies des factures sont jointes chaque année en justification de l'utilisation des sommes perçues.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission des « affaires scolaires et de la jeunesse » lors de sa réunion du 10 janvier 2013.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

d'attribuer les crédits pour les fournitures scolaires et les activités périscolaires suivant les montants définis ci-dessus ;

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : à l'unanimité**